

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session**Répartition des questions inscrites à l'ordre
du jour de la soixante et unième session
de l'Assemblée générale****Additif**

À sa 41^e séance plénière, le 26 octobre 2006, l'Assemblée générale a, sur recommandation du Bureau (A/61/250/Add.2), décidé d'examiner en séance plénière et à la Troisième Commission le point 68 (Rapport du Conseil des droits de l'homme) de l'ordre du jour de sa soixante et unième session, étant entendu que la Commission étudierait toutes les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée générale, y compris celles tendant à développer le droit international des droits de l'homme, et y donnerait suite. Compte tenu de cette recommandation, l'Assemblée générale examinera en séance plénière le rapport annuel du Conseil des droits de l'homme sur ses activités. Cette répartition du travail a été convenue, étant entendu que cette disposition est due au fait que le Conseil des droits de l'homme n'a commencé ses travaux qu'en juin 2006. Il est également entendu que cette mesure n'est en aucun cas une réinterprétation de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale et qu'elle sera réexaminée avant le début de la soixante-deuxième session de l'Assemblée, sur la base de l'expérience acquise du point de vue de son efficacité et de son application pratique.

